

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS (SESV)

Date de convocation : L'an deux mille vingt, le 15 décembre à 18h00, le Comité Syndical du SESV, légalement convoqué, s'est réuni à Cuffies sous la Présidence de M Benoit LETRILLART

7 décembre 2020

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
89	60	63

PRESENTS :

Mesdames FELCZAK, JULVE représentée par M CARON, POTEL, MARTIN, COTTEREAUX représentée par M FALLET, DRIVIERE, HOCHÉ, GAUTIER, POTTIER, DELVAL ;

Messieurs MATHAUT, TOUSSAINT, BOUVIER, BIONNE, MONTARON, BEZIN, HERTAULT, FOURRIER représenté par M GLADIEUX, PONCELET, LESOURD, JEUX, TEMPLIER, JOLLY, MOLCARD, LALU, BOULLE, WATIER représenté par Mme LEDOUX, NELATON, LETRILLART, MALHOMME, DELACOUR, DE FAY, ZIMMER par M FOSTIER, THOMA, SAMIER, DESTRI, BOUDEELE, DAVALAN, MAURICE, LEROUX Luc, VILLEVOYE, LAFLEUR, SIMON, PALMA CASTILLO, SELIER, RECKE, DUFORÉ, COLOMBO, ROSSE, ROCHARD, BARTIZEL, TASSIN, LALLIER représenté par M DUFOUR, GOBBE, BOMBART, FAYE, THIEL, LEMISTRE, MUZART, LECLERE

POUVOIRS :

M MITTELETTE avait donné pouvoir à Mme DRIVIERE
M DAVIN avait donné pouvoir à M LETRILLART
M REBEROT avait donné pouvoir à M MAURICE

ONT ASSISTÉ A LA SEANCE :

Messieurs NOEL, BATTEFORT, CENDRA, JUSTINE, HENIQUE, et HUBERT Antoine

TARIF 2021
PART VARIABLE

n° 89

Secrétaire de séance : M HERTAULT Hervé

Le Comité Syndical décide à l'unanimité, après avoir entendu Le rapport de la commission de convergence des prix du SESV, de retenir une tarification dégressive à deux tranches :

Tranche 1 : de 1 à 300 m³ et

Tranche 2 : plus de 300 m³

et de fixer les tarifs à partir du 1^{er} janvier 2021 comme ci-dessous :

Entités	Tranche 1	Tranche 2
Bagneux	0,966 €/m ³	0,886 €/m ³
Coyolles	0,065 €/m ³	0,065 €/m ³
Largny-sur-Automne	1,550 €/m ³	1,470 €/m ³
Mont-Notre-Dame	1,789 €/m ³	1,709 €/m ³
Nouvron-Vingré	1,046 €/m ³	0,966 €/m ³
SE Ambleny	1,366 €/m ³	1,286 €/m ³
SE Fleury	1,366 €/m ³	1,286 €/m ³
SE Launoy	0,926 €/m ³	0,846 €/m ³
SE Montgobert	1,077 €/m ³	0,997 €/m ³
SE Morsain	0,926 €/m ³	0,846 €/m ³
SE Vesle	0,168 €/m ³	0,088 €/m ³
SE Vic	0,750 €/m ³	0,750 €/m ³
SE Vivières	0,112 €/m ³	0,300 €/m ³
SESN	0,750 €/m ³	0,670 €/m ³
Silly-la-Poterie	2,086 €/m ³	2,006 €/m ³
SIVOM Basse Vallée de l'Aisne	1,222 €/m ³	1,142 €/m ³
Vailly-sur-Aisne	0,190 €/m ³	0,110 €/m ³

S'agissant des périmètres en délégations de service public (Coyolles, SE Vesle, SE Vivières, Vailly-sur-Aisne), la part variable s'entend de part variable collectivité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

REQU A LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS

02 FEV. 2021

Pour copie conforme
Le Président



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous-Préfecture
Et publication ou notification le

S.E.S.V.
SYNDICAT DES EAUX
DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS
87 Allée des Platanes - 02200 COURMELLES
Tél. 03 23 73 01 51 - Fax 03 23 73 03 62
Email : sesv@orange.fr